

# Les parties prenantes de la concertation

## PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Région  
DDTM  
ADEME  
Autorités organisatrices  
de la mobilité (AOM)...

## PARTENAIRES ÉCONOMIQUES

Aménageurs  
Lotisseurs  
CCI  
Bailleurs sociaux ...



## TERRITOIRES / GESTIONNAIRES DE VOIRIES

Communes  
EPCI-CC, CUCM  
Département  
État

## GESTIONNAIRE DE RÉSEAUX, DE VOIRIE

ENEDIS, AODE  
DIR  
CD14  
CC, CUCM  
Communes ...

## PARTENAIRES PRIVÉS

Centres commerciaux  
Gestionnaires de parking  
Associations d'utilisateurs  
de véhicules électriques ...



# Le Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques dans le Calvados

Dans un marché automobile en profonde mutation, la mobilité électrique confirme sa dynamique : près de 316 000 véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été immatriculés en 2021, soit une hausse de 62% par rapport à 2020.

Le nombre de points de recharge ouverts au public a également augmenté fortement, puisque la France en comptait plus de 57 000 au 31 mars 2022, soit une hausse de 54% en un an. En France aujourd'hui, plus de 60% des bornes ouverts au public ont été installées sous la maîtrise d'ouvrage de collectivités ou d'établissements publics.

C'est le cas dans le Calvados où le SDEC ÉNERGIE a installé 235 bornes sur les 370 ouvertes au public sur le territoire.



Mais le nombre actuel de ces infrastructures ne suffit pas pour répondre au besoin croissant des usagers de cette nouvelle forme de mobilité.

Dans ce cadre, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) incite à la réalisation d'un schéma directeur des installations de recharge pour véhicules électriques (IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre sous 3 ans,

le Schéma Directeur des IRVE, c'est aussi concerter tous les acteurs de la mobilité : Etat, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux, aménageurs, bailleurs sociaux....afin de garantir une véritable cohérence territoriale de ces infrastructures qui facilitera la vie de nos concitoyens.

*Je compte sur votre participation !*

**Catherine GOURNEY-LECONTE**  
Présidente du SDEC ÉNERGIE

# L'importance de la concertation

Sur la base de l'état des lieux de la mobilité électrique dans le Calvados (diagnostic de l'offre de charge existante, perspective d'évolution des besoins, ...), les parties prenantes seront amenées à se prononcer sur les stratégies de déploiement envisagées à l'échelle de chaque EPCI et à compléter le scénario de développement imaginé en tenant compte des contraintes (réseau, urbanisme, ...), des initiatives privées et des besoins exprimés.

*Des observations, des attentes sur la mobilité électrique dans le Calvados ?*

> Exprimez-vous sur notre site  
[www.sdec-energie.fr](http://www.sdec-energie.fr) - schéma directeur des IRVE



LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE DANS LE CALVADOS

- Le schéma directeur des IRVE dans le Calvados
- Les grandes étapes du schéma directeur
- Les parties prenantes de la concertation
- L'importance de la concertation

# Le schéma directeur des IRVE dans le Calvados

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et hybrides.

Le Code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, de produire ces schémas directeurs. Le syndicat se propose d'en être le coordonnateur en le réalisant et en le finançant.

En effet, depuis 2015, le SDEC ÉNERGIE exerce la compétence visant la mise en place d'un service public de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables comprenant la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de ces installations. C'est MobiSDEC, le service public de l'électromobilité dans le Calvados.



Les 4 autres syndicats départementaux d'énergie normands, au côté de la Région Normandie, chef de file de la mobilité, se sont engagés dans cette même dynamique.

Ce schéma directeur est avant tout un outil d'aide à la décision au service des territoires, des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des collectivités. Il va permettre de mieux cerner l'offre de recharge électrique ouverte au public sur nos différents territoires, et ce :

- En cohérence avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie...
- En coordination entre les maîtres d'ouvrages publics et privés,
- En s'adaptant à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité réalisés par la société Artelia mandatée par le SDEC ÉNERGIE, il permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Ce schéma s'appuie sur la concertation avec toutes les parties prenantes de la mobilité électrique, garant du bon déploiement local des IRVE dans le Calvados.

Après cette phase de concertation de plusieurs mois, il sera soumis à la validation du Préfet début 2023.

✉ [sdirve@sdec-energie.fr](mailto:sdirve@sdec-energie.fr)



# Les grandes étapes du schéma directeur

